

*Les positions de l'ACEPP
sur l'actualité Petite Enfance*

Décembre 2011

La Prestation de Service Unique (PSU) entre dans une nouvelle phase. L'ACEPP est inquiète...



ACEPP

Association des collectifs
enfants parents professionnels
29, rue du Charolais
75012 Paris
01 44 73 85 20
www.acepp.asso.fr

Communiqué :

La lettre circulaire de la Cnaf (LC 2011-105) de juin 2011 a remis en cause en partie les aménagements faits par les Caf localement autour de la PSU avec les associations gestionnaires de lieux d'accueil au risque d'affecter l'équilibre financier des associations. L'ACEPP a constaté que cette circulaire n'avait pas toujours fait l'objet de communication de la part des Caf aux associations sur le terrain, générant ainsi des difficultés.

Le réseau ACEPP est attaché aux principes de la Prestation de service unique (PSU) et des attendus de celle-ci : un barème établi selon les revenus et la composition de la famille en est la pierre angulaire. La PSU a permis à un nombre plus important de familles d'accéder à un mode d'accueil collectif. Aussi, l'ACEPP estime que c'est un modèle de redistribution sociale pertinent. En revanche, certains points d'application de cette PSU ont toujours posé des soucis et ont souvent fait l'objet d'aménagements locaux validés et approuvés par les Caisses d'allocations familiales (concernant les couches, les repas...).

En novembre 2011, l'ACEPP a mené une étude dans son réseau qui lui a permis de recenser des informations inquiétantes auprès de 500 associations. Il en ressort que plus de la moitié des associations n'avaient pas été informées de cette lettre circulaire alors que pour certaines d'entre elles, des modifications seront applicables dès le 1^{er} janvier 2012.

Actuellement, des Caf incitent les associations à signer de nouvelles conventions PSU avant la fin décembre 2011 obligeant l'application de tous les points de la PSU alors que la pérennité financière de l'association est de fait compromise. La responsabilité de l'association est clairement engagée. Dans son étude, l'ACEPP note que près de 70 % des associations ne fournissent pas les couches, que près de 40 % ne proposent que des « forfaits » désavantageant les familles.

L'ACEPP est inquiète et demande que l'application d'un tel texte fasse l'objet d'un cadre négocié entre la Caf et l'association, tout en respectant le cadre national. L'ACEPP propose que soit :

- étudié un moratoire d'application de cette lettre circulaire (LC 2011-105) d'au moins un an et plus particulièrement pour les conventions PSU qui doivent être renouvelées en 2012 ;
- rappelé que c'est aux municipalités et aux Caf de prendre en charge des surcoûts éventuels et pas aux familles ;
- décidé que toutes les associations soient intégrées dans un Contrat Enfance Jeunesse.

Par exemple : que le forfait et la facturation à l'heure sont envisageable au sein d'une même association, que les couches et repas sont proposés par l'association mais que cela n'empêche pas les familles de les apporter...

(Texte issu du Conseil d'administration de l'ACEPP du 10 décembre 2011)

Retrouver la synthèse de l'enquête sur l'impact de la mise en place de la circulaire Prestation de service unique de juin 2011 sur le site

En savoir sur l'ACEPP : www.acepp.asso.fr

Depuis 1980, l'ACEPP fédère des initiatives parentales dont 800 lieux d'accueil associatifs de la petite enfance (multiaccueils, crèches parentales, microstructures, centres de loisirs, lieux d'accueil enfants parents,...). C'est aussi un réseau de 30 associations fédératives départementales et régionales. L'ACEPP en tant que mouvement parental éducatif et citoyen est au cœur de la société, confrontée aux besoins et difficultés du quotidien des familles

Extraits de l'enquête sur l'impact de la mise en place de la PSU (LC 2011-105)

Avez-vous été informé de cette circulaire



Nombre de réponses : 437

Les modalités de réservation



Nombre de réponses : 432

Le repas est-il fourni par l'association ?



Nombre de réponses : 439

Est-ce que les couches sont fournies par les parents ?



Nombre de réponses : 437

Contacts ACEPP :

- Philippe DUPUY
Délégué national Petite Enfance et Emploi
tél. : 06 08 75 36 53 - 01 44 73 85 22
philippe.dupuy@acepp.asso.fr

Contact Presse :

- Annie Maillet
Chargée de communication
Tél. : 01 44 73 85 38
info@acepp.asso.fr